

Pour :

<http://www.radio-silence.org/>

Chroniques reprises, ou citées, de temps à autre, historiquement, aux liens suivants :

- <http://www.midiassurancesconseils.com/Lepilori>
- <http://www.cncombattants.org>
- <http://www.francisrichard.net/>
- <http://wwwhttp://yvesdaoudal.hautetfort.com/>
- <http://soleil151.free.fr/reconquete/>

## CHRONIQUE ECONOMIQUE « FINANCES – VERITES » N°168

*ERRARE HUMANUM EST, PERSEVERARE DIABOLICUM*

**LOI D'A.D.L. MARTIN D. DE M.**  
**BASEE SUR CELLE DE POL GARGAM**  
**valant INCIPIT PERMANENT :**

1) **L'ECONOMIE GENERALE** EST L'ENSEMBLE DES ECHANGES DE TRAVAIL, BIENS ET SERVICES ENTRE PERSONNES PHYSIQUES ET/OU MORALES,

2) **L'ECONOMIE FINANCIERE** EST L'ENSEMBLE DES ECHANGES DE CAPITAUX ENTRE PERSONNES PHYSIQUES ET/OU MORALES, EXPRIMES EN BIENS OU EN MONNAIES, LESQUELS PEUVENT, OU NON, CONSTITUER LES CONTREPARTIES DES ECHANGES DE L'ECONOMIE GENERALE,

3) **L'ECONOMIE MONETAIRE** EST L'ENSEMBLE DES FLUX DE MONNAIES EMISES OU DETRUITES, CONSTITUANT, OU NON, LES CONTREPARTIES DES ECHANGES GENERAUX OU FINANCIERS, ET POSSEDANT OBLIGATOIREMENT LES QUALITES MONETAIRES REQUISES : D'IDENTITE RIGOREUSE, D'INALTERABILITE A L'INFINI, DE FRACTIONNABILITE ET DE FONGIBILITE. LA MONNAIE EST TOUJOURS CONCRETE SANS PREJUGER DE SES REPRESENTATIONS ABSTRAITES, ALORS TOUJOURS CONVERTIBLES A 100%.

**POSTULAT : TOUTE CONFUSION ENTRE UNE ECONOMIE ET LES DEUX AUTRES ABOLIT TOUTE VALIDITE AU RAISONNEMENT EXPOSE DE N'IMPORTE QUI, N'IMPORTE OU ET N'IMPORTE QUAND. C'EST LA RAISON DES TROIS PARTIES TOUJOURS DISTINCTES DE CETTE CHRONIQUE.**

**Mercredi 15 Juin 2016**

*(La prochaine est prévue Mercredi 29 Juin 2016)*

**Madame,  
Mademoiselle,  
Monsieur,**

**Vous appréciez mon travail depuis des années ?  
Voici le moyen de répondre à mon APPEL d'URGENCE :**

<https://www.paypal.me/LMDM>

**Je n'ai RIEN reçu, depuis des années, de Google AdSense pour leurs pubs sur mon blog (1) !  
A ce jour : 76,53 € nets ont été reçus sur PAYPAL pour les deux chroniques réunies : GRAND MERCI !  
Restent me manquer : -13.050,00 + 76,53 = -12.973,47 € !**

**D**ans ma Chronique de Politique Intérieure de Vendredi dernier 10 Juin, nous avons vu que le Gouvernement piétinait la LIBERTE, premier terme de la devise officielle et Article 1er de la DUDHC 1789 de SA République, par sa "loi" illégitime N°2016-731 du 3 Juin, publiée au JORF le 4 (2) et applicable le 5. Mais il ne fait pas que cela. Ce Gouvernement anti-LIBERTE au penchant totalitaire, et même fasciste, effréné, n'a pas rédigé 120 articles "pour des prunes". Tant qu'il y était, il est allé jusqu'à enclencher la SUPPRESSION de toute monnaie libre ! Le prétexte du "terrorisme" individuel de quelques obscurantistes et violents, instruits par quelques 400 versets de leur Coran incompatibles avec la civilisation celto-grecque malheureusement latinisée atteinte est d'évidences organisé. Ces individus primaires, armés par les principaux producteurs d'armes occidentaux, dont la France, sont instrumentalisés pour détruire la LIBERTE dans notre Pays.

**M**ais avant d'en finir officiellement avec la monnaie libre, prévu sous peu, il reste encore au Gouvernement à réaliser deux étapes : la pénurie économique asséchant les échanges et l'interdiction générale de tous les ordres libres des clients donnés d'habitude à leurs fournisseurs de biens et services. Le but est évident : seul l'Etat devra pouvoir donner ses ordres en tant que tuteur et maître des gens du peuple asservi officiellement à 100%.

**N**ous allons voir aujourd'hui comment :

**« LA FORFAITURE GOUVERNEMENTALE SUPPRIME  
LE MOYEN DE LA LIBERTE ! »**

**Lien direct vers mon blog : <http://serviteurdubienpublic.blogspot.fr>**

1) Dans l'ACTUALITE ECONOMIQUE GENERALE :

**« ECO1 : LES QUEUES AMERICANO-SOCIALISTES ! »**

**U**ne des formes de "queues" la mieux achevée est la "queue américaine". Je me rappelle avoir été bien surpris par le fait que les gens qui font la queue là-bas ne sont jamais arrêtés. Ils marchent lentement certes, mais sans cesse, jusqu'à arriver enfin au guichet ! Cela tient au fait qu'elle serpente, longuement... En France, les queues ont toujours été à l'arrêt. Les gens piaffent d'impatience après quelques minutes ou des heures sans bouger et vont jusqu'à s'agresser verbalement, voire... physiquement. C'est idiot. Aux USA : jamais ! Le Gouvernement français, instruit de cette innovation, trente ans après que je l'ai découverte moi-même avec satisfaction, je dois le dire, a traduit la chose dans la virtualité maçonnique appliquée à l'économie. Les queues économiques françaises, socialistes, modernes, sont des queues tournantes, sinuant officiellement dans le dédale des statistiques ! Vous faites avancer les secteurs et leurs populations par étapes successives jusqu'à appauvrissement complet. Et le tour sera joué sous peu...

**P**remière étape : les producteurs sont condamnés à ne plus pouvoir vivre de la vente de leurs produits. On a vu ce que cela donne dans l'agriculture avec la disparition, programmée sous prétexte européen, des produits français, au profit des importés, entraînant la dépopulation agricole. Deuxième étape : réduire les marges des intermédiaires, secteur économique suivant, avec les mêmes buts. En scientifiques de la maltraitance économique, les adeptes de la Secte noire prennent prétextes des difficultés du secteur primaire - qu'ils ont créé ! - pour braquer le secteur secondaire. C'est ainsi que les marges de la grande distribution viennent d'être placées dans le viseur du Gouvernement ! Hypocrites au-delà du supportable, les membres mandatés du susdit, comme E. MACRON, osent déclarer : "*inacceptable les négociations commerciales conduisant en 2016 à des baisses de prix pour les filières ( NDLR : sous-entendu : françaises ) en difficultés*", rapportait LeFigaro.fr du 14 février dernier. Depuis... plus rien, on n'entend plus que la répression sur les ex- "bonnets rouges" bretons ! Le Gouvernement continue de laisser entrer les marchandises étrangères à gros flots, ce qui permet aux super et hypermarchés à gros investissements immobiliers de tirer les prix plus bas que ceux des marchandises françaises, savamment renchériées par sa fiscalité et sa législation-réglementation démentielle.

**L**a troisième étape, c'est la robotisation à outrance qui conduit au chômage les humains coupables d'inefficacité officielle à un prix de l'heure devenu subitement impayable depuis deux ou trois ans. Mc DONALD's qui offrait jusqu'à il y a encore peu d'années 150 emplois par restaurant rapide en moyenne, souvent à des étudiants à temps partiel calé sur leurs disponibilités réduit drastiquement l'emploi humain au bénéfice des robots : bornes automatiques pour les commandes, bras automatique pour faire cuire les frites, robots humanoïdes pour faire le ménage etc... Réinformation. tv citait le 27 mai dernier Ed RENSI, ex-PDG de McDONALD's : "... les êtres humains devront revoir à la baisse leurs prétentions salariales... acheter un bras électronique coûte 35.000 dollars, moins que de louer les services d'un employé inefficace, payé 15 dollars de l'heure à emballer des frites... cette prétention salariale va induire une montée du chômage comme vous ne pouvez même pas l'imaginer " ! Surtout, qu'en plus, ajoute le journal, tous ces nationaux doivent subir la concurrence de travailleurs étrangers fraîchement arrivés et moins cher payés !

**L**a dernière étape c'est le CHÔMAGE avec comme seule alternative finale : l'ESCLAVAGE ! Les socialistes ont poussé l'intelligence jusqu'à fractionner la cohorte générale en SEPT queues séparées d'accès au statut final, plutôt qu'à l'emploi :

A : 3.531.000 sans travail aucun qui attendent en avançant mensuellement, dans l'espérance...

B : 50 % 1.202.900 soit : 601.450 à activité réduite,

C : le reste soit : 601.450 encore, qui attendent une solution à long terme en vivant à court terme,

D : 697.300 non tenus de chercher un emploi, ceux-là aperçoivent déjà la ligne d'horizon finale...

E : 1.265.000 au RSA inscrits à Pôle Emploi, ceux-là sont déjà esclaves mais avec une espérance entretenue de trouver un emploi dans le statut de fonctionnaire chez... Pôle Emploi !

F : 1.265.000 au RSA non inscrits à Pôle emploi, ceux-là sont déjà arrivés à leur solution finale.

**Soit un total de 7.961.200 chômeurs en France ! Lesquels avancent lentement mais sûrement, chaque mois, vers leur radiation de la queue générale au rythme de :**

G : **-45.000 radiés par mois depuis ?...**, directement orientés vers leur solution finale : consommateur obligé, esclave sous tutelle des collectivités locales, elles-mêmes sous celle de l'État. (3)

**M**ais il y a déjà d'autres queues que celles, trop visibles, dans l'espace : les queues dans le temps ! L'article d'H. SEIZE sur 24HGOLD du 10 Juin dernier est très pertinent à ce sujet :

[Socialisme et pénurie : la France choisit celle de médecins](#)

Faute de suffisamment d'Ophthalmologues, mon épouse doit attendre 4 mois ! Tous les ajustements sont réglementés par décrets... socialo-sectaires.

Faute de scanners en nombre suffisants : 1 mois d'attente...

A cause des abus encouragés : deux heures d'attente au moins aux urgences...

Les heures d'attentes aux consultations médicales restreintes à quelques demi-journées par-ci, par-là, chez les "généralistes" en voie de disparition...

Et puis, j'ai lu quelque part que 23% seulement des malheureux souffrant d'insuffisance coronaire avait aux traitements comme la coronarographie, l'angioplastie, le pontage faute d'hôpitaux ou de cliniques équipées des matériels et des chirurgiens compétents. J'ai eu du pot... La Haute Autorité Sanitaire notait en 2013 240 infarctus du myocarde pour 100.000 hommes et 49 pour autant de femmes de plus de 35 ans. Il y a 80.000 nouveaux cas de syndromes coronaires aigus par an avec un taux de mortalité de 57,8 pour 100.000 habitants ! 1/8 chez les hommes et 1/10 chez les femmes... 9 décès sur 10 surviennent après 65 ans (page 10 du rapport) ce qui occasionne 40.000 décès par an soit 1/3 pour causes cardiovasculaires et 1/5 de la mortalité générale toutes causes.

Conclusion d'ECO 1 : Le socialisme c'est l'organisation scientifique de toutes les pénuries, puis des queues insatisfaites par définition par millions d'individus et enfin la pauvreté puis l'esclavage. La "génération MITTERRAND" fut surnommée celle des "nouveaux pauvres". La génération UMPS = GLNF+GODF, est celle des "nouveaux esclaves". Peu nourris, souffrant de carences et d'intoxications par aliments frelatés et médicaments chimiques, les Nouveaux esclaves sont sous la tutelle complète de l'État, leurs enfants devenant la propriété de l'État. On nous rebat les yeux et les oreilles tous les jours de notre avenir : interdiction de posséder quoi que ce soit, voitures automatiques téléguidées par l'État, alimentation calibrée livrée à domicile comme pour les poulets hormones, discussions sous surveillance 24/24, travail interdit à son profit, retenues complètes à la source, suppression de tout avenir individuel... C'est pire qu'ORWELL. On comprend mieux la haine de tous ces suppôts de SATAN pour le régime de l'ETAT FRANCAIS qui a choisi une devise déjà ancienne en 1940 : "TRAVAIL, FAMILLE, PATRIE". C'était une devise pour des Français majeurs, souverains de leurs vies personnelles et collective. Le TRAVAIL... pour soi et sa famille ? La FAMILLE dirigée par le PATER FAMILIAS ? La PATRIE avec son respect des ancêtres ? Trois horreurs à détruire pour les adeptes de la Secte Noire !

LMDM

2) Dans l'ACTUALITE ECONOMIQUE FINANCIERE :

**« ECO2 : LES ORDRES INTERDITS !... »**

**L**État se mêle désormais de TOUT !

[Tarifs bancaires imposés ou comment se soumettre ?](#)

Les relations entre les banques et leurs clients sont désormais sur le point d'être ramenées à celle de captifs soumis aux ordres inversés des fournisseurs de services. Les tarifs sont dictés, vous êtes simplement informés. La seule issue au diktat : changer de banque ! C'est d'un pratique !... L'État, au lieu de garantir le caractère équilibré de toute espèce de contrat et d'interdire les clauses léonines, encourage à la dictature des banques. On comprend, dès lors, beaucoup mieux la haine du chèque comme instrument de règlement car : c'est un ORDRE de PAYER émis par le client et adressé à sa banque ! Quelle horreur ! Les banques ne payent déjà plus rien depuis 30 ans. Comment voulez-vous qu'elles payent ?... Non, elles ne veulent plus que "régler", comptablement, via leurs comptes croisés nostro vostro et nostri vostri intra cartel ! D'où l'incitation sapinesque II à ne plus utiliser le chèque ! Il décrète, l'illuminé, que la validité du chèque est réduite à 6 mois. Et voilà... voilà... Il rigole de son sourire carnassier du tigre prêt à vous déchiqueter à pleines dents qu'il a pointues et massives. Toute la presse le montre et amplifie la manœuvre ( L'EXPRESS, Le Figaro, etc... ). Le Gouvernement veut aider les banques à imposer enfin le règlement comptable par support magnétique, hertzien, et autres électrons-volts : sans contact, Smartphone, ou alors pour quelques temps encore les vieilles CB-VISA avec codes "secrets", les TIP et autres TUP n'en ont plus pour longtemps non plus, les mandats "cash" postaux ont disparus, le bon vieux mandat-lettre a l'effigie de Colbert est oublié des jeunes, etc... Bref, tout ce qui était véhicule de monnaie libre a disparu, ou va disparaître... Seuls

vont subsister les modes dits "modernes", réputés encore mais par tromperie : *modes de paiements*. Voilà le sens même de la mesure qui vient encore restreindre l'emploi du chèque pourtant déjà réduit au ridicule modèle, simplifié à l'extrême, destiné autrefois aux mineurs sous tutelle. Je vous en ai déjà parlé (4).

Conclusion d'ECO 2 : Cette soumission organisée, programmée, planifiée depuis 1974-1982, est sur le point d'aboutir à votre mise sous tutelle de l'État avec comme curatrices : les banques ! La monnaie disparue déjà depuis 30 ans, à 98% devenue scripturale, a en même temps fait disparaître la LIBERTE des Français et inversé les rôles : la banque qui devait justifier votre confiance vous traite en suspect ! Le fournisseur des services de banque, de coffres, de titres, de caisse et de changes a restreint les horaires d'ouvertures des caisses dites d'espèces et les montants traités au strict minimum. Les coffres ne servent plus qu'à vous confisquer à la première occasion ce que vous aurez eu l'imprudence d'y placer. Les titres ne sont plus chez vous, mais dématérialisés, scripturaux, aux mains des banques qui décident à votre place dans les Assemblées générales. Les changes avec des monnaies étrangères sont réservés le plus souvent aux guichets d'aéroports et bientôt interdits. Les chèques qui devraient vous être rendus acquittés par vos banques après paiements par débits de vos comptes sont conservés par elles cinq ans et il vous est interdit d'en demander la photocopie recto-verso ! L'emploi des chèques depuis trente ans a été perdu dans le public pour l'entièreté des connaissances afférentes. Les employés de banque n'ont aucune compétence professionnelle réelle... Voilà la situation à la veille de la grande révolution qui arrive, décrite ci-après en ECO3...

### LMDM

### 3) Dans l'ACTUALITE ECONOMIQUE MONETAIRE :

#### « ECO3 : LA FIN DE LA MONNAIE LIBRE !... »

**A**ux dernières nouvelles, après que les billets en EURO de 10 puis de 20 fussent déjà réalisés en partie plastifiés sans le faire savoir, l'Angleterre officialise en toute transparence le passage de son "papier-monnaie" au "plastique-monnaie". Le nouveau CHURCHILL - comme par hasard, un pur Franc-Mac, qui voulait la perte de l'Empire français - de 5 £g, serait déjà "la bête noire des faux-monnayeurs". Passons... La Banque d'Angleterre abandonne son billet de 50 £g tandis que la Banque Centrale Européenne abandonne son 500 euros violets !! Réinformation.tv, qui se faisait l'écho le 3 Juin dernier de ces fausses bonnes nouvelles, soulignait la VERITE toute nue de ces évolutions vers la suppression de "l'Argent liquide". C'est bien avec des mots que l'on mène les peuples... Des billets à ordre de montants écrits non modifiables, et surtout impayables en "liquide", c'est à dire en monnaie concrète d'une valeur intrinsèque équivalente ne sont pas assimilables à de l'Argent-métal ou à de l'Or-métal, espèces, elles, véritables, "sonnantes et réverbérantes". Même ces billets et les pièces vont disparaître.

**M**ême si je ne fais pas du tout la même analyse politique que [Tom DiLorenzo](#) de lewRockwell, je suis évidemment d'accord sur le diagnostic général : les vraies espèces ( pièces de monnaies Or ou Argent anciennement mais toujours concrètes, de bon aloi et calibrées ) peuvent être conservées par les gens en toute indépendance. leur contrôle est difficile pour un Gouvernement. Pour peu qu'il soit dévoreur de tout votre patrimoine et de tous vos revenus car sectaire, et/ou d'idéologie totalitaire, il veut tout prendre. D'ailleurs je vous ai signalé déjà que HOLLANDE s'était porté garant sur la totalité des dépôts en banque des dettes de la France auprès de l'Allemagne notamment. Dès lors, il est facile de comprendre que pouvoir tout bloquer en une seconde électroniquement est pour lui un avantage décisif ! Vous allez payer votre note de restaurant ? CRAC ! La carte est bloquée... vous êtes aussitôt soupçonné de tout... Vous ne pouvez plus retirer de billets au DAB... Voilà le restaurateur qui appelle la police... Après 24 heures de GAV, le "pot aux roses" se révèle à tous. TOUT LE MONDE EST BLOQUE ! Voyez :

#### [La terrible réalité d'une société sans espèces](#)

Extrait de l'extrait en annexe (5)

"... *L'une des raisons pour lesquelles l'État VEUT (aimerait) établir une société sans espèces est qu'il lui serait bien plus simple de saisir notre capital de manière électronique. Il s'agirait d'une version moderne de la confiscation de l'or privé par Roosevelt dans les années 1930. L'État parlera de toujours plus de menaces de terrorisme pour saisir nos actifs financiers. Il parle déjà d'élargir la définition de menace terroriste aux critiques du gouvernement, comme moi-même. L'État américain confisque déjà les actifs financiers des gens dans le cadre de nombreuses législations telles que le Patriot Act*".

**E**n attendant, l'État français a complété sa loi 731 avec son article 40 (6) de telle sorte que vous ne pourrez plus acheter une C5 ou une Jaguar neuve de plus de 50.000 euros sans devoir justifier de la provenance de la somme que vous prétendez, vilain "terroriste" en puissance, utiliser ainsi ! AH ! Mais...

Conclusion d'ECO 3 : Sous peu de temps, peut-être d'ici 2018-2020, toutes les "espèces" actuelles auront disparues. Seules les cartes et virements, éventuellement par Smartphones permettront encore quelque temps les règlements comptables via les comptes en banques. Dès lors, c'en sera fini de la LIBERTE. Un seul moyen d'échapper à l'esclavage. Faisons-nous confiance entre nous et échangeons par le bon vieux moyen du troc. Quelques heures de travail, quelques centaines de grammes de fruits et légumes ramassés dans le jardin travaillé. Une course effectuée, une bouteille d'eau, un café, un gâteau etc... Pour ce qui est des pièces d'Or et d'Argent, là ce sera cher ! A FORTIORI les bijoux en Or, diamants, saphirs, perles etc... Ce sera pour les gros échanges : maison contre montre en Or massif, voiture contre chronomètre suisse en titane et or etc...

### LMDM

**Ma Conclusion Générale du Jour** : La fin programmée de tous les régimes socialo-communistes, sectaro-totalitaires, est connue d'expérience(s). La Pénurie économique induite par l'accumulation de règlements pseudo-législatifs, ayant pour conséquence(s) la paupérisation générale, aboutit à chaque fois, dans tous les Pays, sous toutes les Latitudes, au durcissement de la dictature par la privation de Liberté. Ce qui arrive en France et en Occident américanisé, et qui est nouveau quand même, surtout à ce point, depuis 7.000 ans que la monnaie existe, c'est la disparition décrétée de la monnaie libre au profit de moyens seulement comptables, sans aucune solvabilité financière, libellés en signes pseudo-monétaires inexistantes, inventés par les comptables eux-mêmes, les ex-banques. C'est une escroquerie triple : monétaire, financière, économique. Et, bien sûr, la LIBERTE disparaît totalement. Le mécréant SAPIN, adepte de Satan, en bon Franc-Maçon, en affiche le sourire carnassier dans tous les journaux ! Je vous remercie de votre attention et surtout prenez vos précautions. C'est la première fois dans toute l'histoire de l'Humanité qu'une secte de cinglés est en train de réduire en esclavage 1 Milliard de gens...

### LMDM

#### Annexes :

1) Je n'ai rien reçu de GOOGLE ADDSENSE pour leurs pubs sur mon blog depuis des années malgré, selon des pointeurs indépendants, plus de 28.000 pages vues par mois !!! Je les tiens pour des escrocs... Ils font les règles à leur seul gré ! Ils retiennent même jusqu'à un montant, déterminé par eux seuls, les sommes qu'ils reconnaissent devoir mais... A MINIMA !

En ce qui concerne mes chroniques sur radio-silence depuis 2009 mais reportées depuis moins longtemps sur mon blog, voici la situation :

- **COMPTEURS DES DEPENSES** = 141 CPI + 168 FV = 309 Chroniques => 150 € de coût moyen mensuel x 12 x 7 + (3 x 150) (depuis le 10 Avril 2009) = -13.050 € ! Soit 42,23 € par chronique ce qui n'est vraiment pas cher et sans payer le travail ! Environ mon découvert général actuel... financé de 20,71 % à 18,45 % l'an d'agios chez les banques !!!

- **COMPTEURS DES RECETTES** : RETRAITES AGIRC+ARRCO+CARSAT = 730 € mensuels x 12 x 7 ans = + 61.320 € +(3x730) = + 63.510 ...

Comme vous le voyez, ces chroniques qui ne sont que l'expression de mon devoir moral de transmettre ce que je sais, et comprends, à tous, me coûte : 20,55 % de mes retraites ! Lesquelles sont réduites des 4/5 par les actes des RAFFARIN, DE VILLEPIN, JUPPE, CHIRAC, MITTERRAND, DELORS, MAUROY, FABIUS, SAPIN et consorts...

Vous comprenez mieux maintenant pourquoi j'appelle à l'aide ! Si je n'étais marié, je serais SDF, alors que j'ai payé plus que mon épouse, et vous n'auriez aucune de mes chroniques ! Revenus du ménage environ 2.300 euros mensuels dont 1.410 de mon épouse ! Alors que j'ai payé pour avoir à moi seul : 25.000 Francs français / mois, soit environ 3.811 €...

Voilà la situation. **Sans rentrées financières, je vais devoir arrêter un jour prochain faute de crédit bancaire.** Je suis, comme tout le monde, de nos jours, drogué, contraint et forcé, à la monnaie-crédit !

Maintenant, à vous de voir où est votre devoir à vous ?

**GRAND MERCI à ceux qui m'ont, encore trop exceptionnels, envoyé un peu d'oxygène...**

2)

**Le mot : " licéité ", utilisé dans la LOI n° 2016-731 du 3 juin 2016 renforçant la lutte contre le crime organisé, le terrorisme et leur financement, et... améliorant l'efficacité et les garanties de la procédure pénale , est inconnu dans le dictionnaire de l'Académie française en ce Jeudi 09/06/2016 où je l'ai consulté sur son site officiel...** Par ailleurs cette loi continue, comme les précédentes, d'être peuplée de fautes d'accords. L'ensemble invalide cette "loi" du fait qu'elle n'est pas rédigée en bon français, langue officielle du régime selon sa Constitution.

3) Source DARES : <http://dares-travail-emploi.gouv.fr/dares-etudes-et-statistiques/> du 26/04/2016, reprise et commentée par 24HGOLD le 09/05/2016 dans un article intitulé : " Chômage : quand le Gouvernement fabrique de fausses bonnes nouvelles " ! Avec par exemple la dernière d'Avril sur la soi-disant amélioration de 60.000 demandeurs d'emplois...

(1) **CHEIK** n. m. XIV<sup>e</sup> siècle, *seic*. S'est écrit aussi *cheque*, *scheik*, *cheick*, *cheikh*. Emprunté de l'arabe *chaykh*, « vieillard ». Chez les musulmans, titre donné à certains personnages vénérables, à des cadis, à des chefs de tribu.

(2) **CHÈQUE** n. m. XVIII<sup>e</sup> siècle. Emprunté de l'anglais *check*, tiré de *to check*, « contrôler », lui-même du français *échec*, le procédé de la souche ayant pour but premier de faire échec aux malversations sur les bons de trésorerie.

Titre par lequel le titulaire d'un compte en banque donne l'ordre à son banquier de payer une certaine somme à son profit ou à celui d'un tiers. *Chèque bancaire*. *Chèque postal*, tiré par le titulaire d'un compte courant postal. *Carnet de chèques* ou *chéquier*, assemblage de chèques détachables. *Payer par chèque*. *Tirer, émettre, libeller* et, fam., *faire un chèque*. *Endosser un chèque*, le signer au dos en indiquant le nom de la personne qui en sera bénéficiaire. *Déposer, toucher un chèque*, le faire porter à son compte ou se le faire payer en espèces. *Tirer un chèque sur Londres*, payable à Londres. *Chèque barré*, portant au recto deux barres parallèles, qui ne peut être touché en espèces mais doit être viré sur un compte bancaire ou postal. *Chèque au porteur*, payable au porteur. *Un chèque sans provision* ou, fam., *un chèque en bois*, qui ne peut être payé faute d'un dépôt suffisant. *Un chèque en blanc* et, fig. et fam., *donner un chèque en blanc à quelqu'un*, voir **Blanc**. *Chèque de voyage*, titre d'une somme déterminée, émis par un organisme de crédit, payable dans une succursale de cet organisme, notamment à l'étranger. *Chèque-restaurant*, coupon d'une valeur déterminée, délivré par une entreprise à ses employés et accepté par les restaurants en règlement d'un repas. *Des chèques-restaurant*.

5) Extrait de l'article au lien indiqué dans le texte :

**CG:** *Que pensez-vous des implications d'une société sans espèces, notamment une fois ces législations combinées au Patriot Act ? Pensez-vous que nous avançons aux États-Unis vers un État totalitaire, au sein duquel les droits de propriété privée ne seront bientôt plus protégés ?*

**TD:** *L'une des raisons pour lesquelles l'État aimerait établir une société sans espèces est qu'il lui serait bien plus simple de saisir notre capital de manière électronique. Il s'agirait d'une version moderne de la confiscation de l'or privé par Roosevelt dans les années 1930. **L'État parlera de toujours plus de menaces de terrorisme pour saisir nos actifs financiers. Il parle déjà d'élargir la définition de menace terroriste aux critiques du gouvernement, comme moi-même. L'État américain confisque déjà les actifs financiers des gens dans le cadre de nombreuses législations telles que le Patriot-Act.** Je l'ai réalisé pour la première fois il y a des années, après avoir tenté de payer une nouvelle voiture avec un chèque qui a été refusé. Mon concessionnaire m'a annoncé que l'IRS avait, sans me demander mon consentement, prélevé 20% des fonds que j'avais transférés depuis un fonds mutuel vers mon compte en banque pour payer ma voiture. L'IRS m'a dit l'avoir fait pour réduire le risque de terrorisme, et m'a annoncé que je pouvais le compter sur ma prochaine déclaration d'impôts.*

*Aux États-Unis, les droits de propriété sont bafoués depuis très longtemps, et ces attaques se produisent à un rythme accéléré par le biais de monstruosité telles qu'Obamacare, qui force les Américains à acheter une assurance médicale prescrite par le gouvernement, et autres réglementations des marchés financiers adoptées suite à la Grande récession de 2008.*

**CG:** *Nous pensons que l'Histoire ne se répète pas, mais qu'elle rime (Mark Twain). Pensez-vous qu'il existe des parallèles entre l'Histoire des États-Unis et la situation actuelle (socialisme économique, restrictions relatives au port d'armes, etc.) ?*

**TD:** *Je ne sais pas si l'Histoire rime, mais il y a certains points communs à tous les gouvernements, à n'importe quel moment. Le premier est un manque de confiance, ou même une haine profonde envers la main invisible d'Adam Smith : l'idée que les individus, en servant leurs intérêts personnels sur le marché libre, bénéficient au reste de la société sans qu'un tsar ou une autorité centralisée ne soit impliqués. Les échanges pacifiques et volontaires ne laissent que peu de places aux politiciens, qui ne peuvent plus contrôler la vie des gens et devenir riches par le biais du pillage. Ils sont les ennemis éternels de la libre-entreprise en particulier, et de la liberté en général. Les exceptions sont très peu nombreuses, avec notamment l'ancien membre du Congrès, Ron Paul. Malgré des centaines d'années d'échec misérable du socialisme et de planification centralisée, les gouvernements ignorent l'Histoire parce qu'ils cherchent à protéger leurs intérêts personnels.*

*Pour ce qui est du port d'armes, tous les gouvernements ont promu, d'une certaine manière, l'idée que seuls les policiers et les militaires devraient être autorisés à posséder des armes. Cette politique a eu moins de succès aux États-Unis que dans n'importe quel autre pays, Dieu merci. La principale raison en est que le deuxième amendement de la Constitution défend le droit des individus de porter une arme afin, selon James Madison, que la population puisse se défendre face à un gouvernement qui chercherait à la réduire à l'esclavage.*

[Suit 0 membre](#) [Suivi par 6 membres](#) [Note moyenne : 16,6 / 20](#) ?

*C'est tout à fait mes propres observations et je suis bien d'accord avec tout ce qui est dit ici ! Je précise que BRUXELLES sur les armes poursuit une politique de 100% interdites même y compris les armes-jouets ou neutralisées de collections !*

*Également le Gouvernement français vient de sortir une loi scélérate qui viole la Constitution française et son socle fondamental (DUDHC 1789) N°2016-731 du 3 Juin dernier.*

*Voyez ma Chronique de Politique Intérieure sur <http://radio-silence.org> intitulée : " LA FORFAITURE GOUVERNEMENTALE SUPPRIME LA VIE PRIVEE !.. " à paraître Vendredi 10 Juin après-demain. Cette loi prévoit aussi les prélèvements et inquisitions financières. Le GVT a déjà réclamé de la BCE la suppression du billet de 500 euros et tout est fait pour inciter les gens à ne plus payer en espèces en France. Un Pays sans "espèces" est un pays d'esclaves !*

*C'est une honte et nous sommes fondés à résister par tous les moyens à l'oppression ! Art. 2 de la DUDHC 1789.*

6)

### L'Article 31

**I. – Complète** le chapitre V du titre Ier du livre III du **Code monétaire et financier** par une section 4 ainsi rédigée :

**Section 4 - Plafonnement :**

« Art. L. 315-9. – « **La valeur monétaire maximale stockée sous forme électronique et utilisable au moyen d'un support physique est fixée par décret** ».

« Le décret mentionné au premier alinéa **fixe également le montant maximal de chargement, de remboursement et de retrait à partir de ce même support, en monnaie électronique anonyme et en espèces** ».

« **Ces plafonds tiennent compte des caractéristiques du produit et des risques de blanchiment des capitaux et de financement du terrorisme qu'il présente** ».

**II. – Modifie** l'article L. 561-12 du même code :

**1o** Modifie le premier alinéa :

a) A la première phrase, après le mot : « documents », **sont insérés les mots : « et informations, quel qu'en soit le support » ;**

b) A la seconde phrase, la première occurrence des mots : « les documents » est remplacée par les mots : « **quel qu'en soit le support, les documents et informations** » ;

**2o** Insère un alinéa ainsi rédigé après le même premier alinéa :

« Sans préjudice des obligations mentionnées au premier alinéa du présent article, **les personnes mentionnées aux 1o et 1o ter de l'article L. 561-2 recueillent les informations et les données techniques relatives à l'activation, au chargement et à l'utilisation de la monnaie électronique au moyen d'un support physique et les conservent pendant une durée de cinq ans à compter de l'exécution de ces opérations. Un arrêté du ministre chargé de l'économie précise les informations et les données techniques qui sont recueillies et conservées** » ;

### L'Article 32

**I. –** Après l'article L. 561-29 du code monétaire et financier, il est inséré un article L. 561-29-1 ainsi rédigé :

« Art. L. 561-29-1. – Le service mentionné à l'article L. 561-23 peut, pour une durée maximale de six mois renouvelable, désigner aux personnes mentionnées à l'article L. 561-2, pour la mise en œuvre de leurs obligations de vigilance à l'égard de la clientèle énoncées au présent chapitre :

« 1o Les opérations qui présentent, eu égard à leur nature particulière ou aux zones géographiques déterminées à partir desquelles, à destination desquelles ou en relation avec lesquelles elles sont effectuées, un risque important de blanchiment de capitaux ou de financement du terrorisme ;

« 2o Des personnes qui présentent un risque important de blanchiment de capitaux ou de financement du terrorisme.

« Il est interdit, sous peine des sanctions prévues à l'article L. 574-1, aux personnes mentionnées à l'article L. 561-2, au président de l'ordre des avocats au Conseil d'État et à la Cour de cassation ou au bâtonnier de l'ordre auprès duquel l'avocat est inscrit de porter à la connaissance de leurs clients ou à la connaissance de tiers autres que les autorités de contrôle, ordres professionnels et instances représentatives nationales mentionnés à l'article L. 561-36, les informations transmises par le service mentionné à l'article L. 561-23 lorsqu'il procède à une désignation en application du 2o du présent article.

« Un décret en Conseil d'État fixe les modalités d'application du présent article. » **II. –** A la fin de l'article L. 574-1 du même code, la référence : « et au III de l'article L. 561-26 ; » est remplacée par les références : « au III de l'article L. 561-26 et à l'avant-dernier alinéa de l'article L. 561-29-1. »

**Article 33** L'article L. 561-26 du code monétaire et financier est ainsi modifié: 1o A la première phrase du I, les mots: «pièces conservées» sont remplacés par les mots: «documents, informations ou données conservés» et le mot: «communiquées» est remplacé par le mot: «communiqués»; 2o Le II est ainsi modifié: a) Au premier alinéa et à la première phrase du deuxième alinéa, le mot: «pièces» est remplacé par les mots: «documents, informations ou données»; b) Au troisième alinéa, les mots: «pièces demandées» sont remplacés par les mots: «documents, informations ou données demandés»; 3o Après le II *bis*, il est inséré un II *ter* ainsi rédigé: «II *ter*. – Le service mentionné au même article L. 561-23 peut demander aux gestionnaires d'un système de cartes de paiement ou de retrait toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.» ; 4o Au premier alinéa du III, la référence : «au II *bis*» est remplacée par les références : «aux II *bis* et II *ter*».

**Article 34** Le deuxième alinéa de l'article L. 561-27 du code monétaire et financier est complété par une phrase ainsi rédigée : «Il dispose également, dans la stricte limite de ses attributions, d'un accès direct aux traitements de données à caractère personnel mentionnés à l'article 230-6 du code de procédure pénale, y compris pour les données portant sur des procédures judiciaires en cours et à l'exclusion de celles relatives aux personnes enregistrées en qualité de victimes.»

**Article 35** Après l'article 415 du code des douanes, il est inséré un article 415-1 ainsi rédigé : « *Art. 415-1.* – Pour l'application de l'article 415, les fonds sont présumés être le produit direct ou indirect d'un délit prévu au présent code ou d'une infraction à la législation sur les substances ou plantes vénéneuses classées comme stupéfiants lorsque les conditions matérielles, juridiques ou financières de l'opération d'exportation, d'importation, de transfert ou de compensation ne paraissent obéir à d'autre motif que de dissimuler que les fonds ont une telle origine.» 4 juin 2016 JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Texte 1 sur 119

**Article 40** I. – L'article L. 152-1 du code monétaire et financier est complété par trois alinéas ainsi rédigés : «L'obligation de déclaration n'est pas réputée exécutée si les informations fournies sont incorrectes ou incomplètes. «Sont également considérées comme non effectuées les déclarations portant sur des sommes supérieures à 50 000 € et qui ne sont pas accompagnées des documents dont la production permet de justifier de leur provenance. «Un décret fixe la liste des documents admis pour justifier de la provenance des fonds ainsi transférés. Il fixe également les modalités de transmissions dématérialisées de ces documents.» II. – Le I du présent article entre en vigueur à compter de la publication du décret pris pour son application et, au plus tard, un an après la promulgation de la présente loi. 4 juin 2016 JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Texte 1 sur

### Vote sur l'ensemble

**M. le président.** Je mets aux voix l'ensemble du projet de loi.

*(Il est procédé au scrutin.)*

Voici le résultat du scrutin sur 577 députés élus et inscrits sur les bancs de l'Assemblée Nationale :

Nombre de votants	538
Nombre de suffrages exprimés	506
Majorité absolue	254
Pour l'adoption	474
contre	32

*(Le projet de loi est adopté.)*

### ***Chronique rédigée sur 5 Pages, plus les annexes.***

par A.D. Laurent **MARTIN DESMARETZ de MAILLEBOIS.**

*Ancien Professeur d'Economie Politique appliquée au monde bancaire auprès de l'I.F.B., de 1989 à 1993 en sus de mon travail à l'époque de Co-Director de Stés off-shore d'investissements aux USA.*

*Ex-Cadre Hors Classe, Sous-Directeur de l'Etablissement de Portefeuille : SCS « I.R. » du groupe ROTHSCCHILD nationalisé en Février 1982 par les idéologues socialo-communistes au pouvoir, traîtres à la France.*

Ma devise est : **NON DEFICERE MINIME (NE PAS FAIBLIR, JAMAIS)**

Mon Blason (déposé) après personnalisation de ceux des ancêtres est : « D'Azur, au DEXTROCHERE d'Argent, offrant un LYS des MARAIS au Naturel, au Soleil (le Roi), prélevé sur un lit de 4 Besants ». J'ai voulu marquer ma détermination à aider le Royaume et son Roi à retrouver une monnaie qui ait les qualités requises pour le bonheur des Peuples réunis à la Couronne. Il n'est pas armé, et donc au civil, au contraire des Maréchaux de France ancestraux. Il retrouve donc ce côté « civil » du premier. J'ai aussi voulu marquer une limite nette à mon ambition, au contraire du premier, en limitant l'effort de l'offre à UN LYS tandis qu'il était des 3 LYS au départ en 1715-1720, ce qui m'a paru prétentieux. Quant au Roi, il est ici visualisé par le Soleil alors qu'il était non explicite dans les blasons ancestraux précédents. J'ai donc voulu aussi marquer plus de modestie et d'humilité.

